

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2025

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 14 mars 2025 à 20h30 en salle des délibérations sous la présidence de M. MAIRE Olivier, Maire.

Etaient présents : M. MAIRE Olivier, Maire - Mme BATAILLY Christine, Mme BERTRAND Pascale, Adjointes – Mme BOCHARD Julie, conseillère déléguée - M. GIROUDON Maurice, M. RAFIIE Hamid, Mme CASADO Pascale, Mme BORODINE Geneviève, M. CATHERIN Thierry, Mme COQUARD Marie-Christine, M. PETIT Aurélien.

Etaient absents excusés : M. LAURENT Hervé, Mme CABOUX Nathalie, M. SARRASIN Didier,

Etait absent : M. BARRAS Jean-Marie,

Secrétaire de séance : M. GIROUDON Maurice.

M. le Maire accueille les membres présents et nomme le secrétaire de séance

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 17 JANVIER 2025

➤ Après lecture du procès-verbal, il est adopté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

✚ M. le Maire a signé un contrat de location pour le logement du 1^{er} étage à droite au-dessus de la boulangerie avec M. CHASSIGNOL. Tous les appartements sont occupés.

✚ Affaire Murad : le tribunal demande où en est l'exécution du jugement de juillet 2024 suite à la requête de l'avocat de la partie adverse. Une réponse argumentée va être envoyée au tribunal. Après la remise en état réalisée par les agents en octobre puis le devis signé avec l'entreprise Michelland, la commune est dans l'attente de la réalisation des travaux par le maçon. Il a répondu qu'avec les intempéries il viendrait courant avril réaliser les travaux.

✚ Acceptations des devis suivants avant le vote du BP 2025 : Brigades Nature 4980€ / JPL désherbage 3384€ / Berry design 4334€ / Alu Zinc 3764€ / Transformation bureau modulaire en toilettes 10000€ / ENEDIS transfo ligne électrique 8886 € + raccordement boulangerie 4350€ / SANHARD Pascal CSPS démolition 1386€ / SHERPA pour un vitrail de l'église 2538€.

✚ M. le maire a signé des arrêtés concernant le personnel : titularisation d'un agent technique / 1 avancement échelon / 1 congé maladie fin janvier-début février.

3. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

A partir de 2024, le compte administratif de la commune et le compte de gestion du comptable public sont remplacés par un unique document le compte financier unique. Le CFU comporte des informations générales, les états d'exécution budgétaire 2024, les états financiers avec le bilan et le compte de résultat et des états annexés.

M. le Maire présente les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2024 :

Résultats d'exécution du budget communal 2024

		Fonctionnement	Investissement	TOTAL cumulé
Recettes	Réalisées	1 233 015.09	549 125.55	
Dépenses	Réalisées	953 378.17	1 014 655.92	
Résultat des réalisations 2024		279 636.92	-465 530.37	-185 893.45

Résultats clôture 2023		252 108.44	492 171.87	744 280.31
Résultat de clôture 2024		531 745.36	26 641.50	558 386.86

Recettes	Restes à réaliser	0.00	300 000.00	
Dépenses	Restes à réaliser	0.00	653 000.00	
Solde RAR 2024		0.00	-353 000.00	-353 000.00
Excédent début 2025		531 745.36	-326 358.50	205 386.86

Mme JUGÉ détaille les évolutions par chapitres. A l'appui il est remis aux membres des tableaux récapitulatifs ainsi que des graphiques d'évolution (dépenses, recettes et CAF/épargne nette).

Section de fonctionnement :

Les recettes de gestion sont en augmentation de 2,4%. Cette croissance est due à un produit des taxes foncières soutenu par l'inflation (hausse des bases) et des dotations de l'Etat en hausse (environ 10000€ sur la DGF). Le produit des services a évolué différemment : à la hausse pour le service périscolaire/cantine et les locations de salles, à la baisse pour le camping, en stagnation pour le cimetière. Dans le chapitre 73, diminution du fonds départemental de compensation des droits de mutation (25000€). Exceptionnellement au chapitre 74, il a été versé par l'Etat deux années de la compensation pour la scolarité des élèves de plus de 3 ans (45000€). En 2022 sur ce chapitre était versé la CAF pour le centre de loisirs. Quelques pertes de loyers dus aux logements vides de l'ancienne poste pendant les travaux (chapitre 75).

Les dépenses de gestion ont, quant à elles, augmenté de 12,6%. C'est le résultat d'une croissance des charges générales et des charges de personnel. Concernant les charges générales l'augmentation est imputée au coût de l'électricité (de 23855€ à 42384€), aux dépenses d'entretien sur les bâtiments (84615€), aux fournitures d'équipement (+5000€), à l'entretien de matériel, la téléphonie.

La hausse des charges de personnel est incombée à la prime inflation, la hausse des traitements et des cotisations et un peu de temps de travail en hausse (cantine). Diminution des subventions versées (OGEC).

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement ont surtout concerné l'aménagement de l'espace sportif d'extérieur ainsi que la rénovation du bâtiment 3 rue de l'hôtel de ville, puis des dépenses d'études pour le centre-bourg. Le versement de la subvention pour l'ancienne poste sera sur l'exercice 2025 ainsi que le solde de l'ANS pour le pumtrack. A noter la diminution de la taxe d'aménagement, moins d'urbanisation mais aussi une procédure différente d'encaissement.

Ratios : L'épargne brute a diminué mais reste encore soutenue, environ 25% des recettes de fonctionnement. Du fait d'un encours de dette bas (140000€) et d'une épargne brute de 300.000€, la commune a une très bonne capacité d'endettement et une bonne capacité à investir. Les subventions à l'investissement ont également permis d'investir plus largement. L'excédent de recettes de fonctionnement vient essentiellement de la fiscalité et de la DGF.

Le CONSEIL MUNICIPAL, duquel s'est retiré, Monsieur Olivier MAIRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, réuni sous la présidence de Mme Christine BATAILLY, 1^{ère} Adjointe au Maire ;

Après avoir entendu et lu le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2024,

Considérant qu'il n'appelle pas d'observation particulière,

- ADOPTE, à 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le compte financier unique de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

	Clôture 2023	Résultats 2024	Résultat clôture 2024	Résultat clôture 2024 avec RAR
Fonctionnement	252 108.44	279 636.92	531 745.36	531 745.36
Investissement	492 171.87	-465 530.37	26 641.50	-326 358.50
Résultat	744 280.31	-185 893.45	558 386.86	205 386.86

4. PROJET DE DEMOLITION DE DEUX BATIMENTS

M. le Maire reprend pour le Conseil les étapes du projet depuis la dernière séance ainsi que le planning de travaux (de septembre à décembre 2025). L'avant-projet confirme la faisabilité de la démolition pour les deux bâtiments et un budget estimé à 123200€ HT hors options.

Une réunion a également eu lieu avec le maître d'œuvre, l'assistant à maîtrise d'ouvrage et l'équipe TOPOSCOPE / B-Ingénierie.

Un bornage contradictoire a été sollicité pour chaque bâtiment.

- Après divers échanges, le conseil municipal approuve l'avant-projet et demande la poursuite de l'étude projet.

5. PROJET DE REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG

M. le Maire résume les dernières réunions relatives au projet. Après la mise au point avec le projet de démolition, une seconde réunion à distance avec les concessionnaires a eu lieu notamment avec le service assainissement de la COR. M. CLERC a confirmé que la COR avait budgété la reprise du réseau très abimé d'assainissement eaux usées sur la rue du Lac, rue de l'Hôtel de ville, l'avenue E. Perras, la rue de la Bascule et la rue Saint-Jean. Les travaux pourraient commencer dès mai 2025 et dureraient une trentaine de semaines. Environ 7 semaines d'entre elles nécessitent de barrer la route et d'interdire la traversée du village.

Par ailleurs, l'estimation globale du projet d'aménagement avec la démolition reviendrait à environ 2,7 millions d'euros HT. La Commission Finances puis lors de la réunion de travail consacrée au projet, les membres présents ont priorisé l'aménagement sur l'hyper-centre, la rénovation de la bande roulante, les stationnements. Les rues adjacentes et l'entrée sud sont retirées du périmètre d'action.

M. le Maire indique aux membres les observations remises au maître d'œuvre, lequel doit rendre la phase projet courant avril.

Vu le Contrat Région du territoire de la COR de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Vu l'avant-projet des bureaux TOPOSCOPE et B-Ingénierie concernant les travaux de redynamisation du centre-bourg du 06/12/2024,
Vu l'avant-projet de l'entreprise BETREC concernant la démolition de deux bâtiments (parcelles E476 et E453) du 26/02/25,

Considérant les estimations financières et les plannings pour la démolition et pour les aménagements urbains,

Considérant que la commission municipale Finances du 19/02/2025 a préconisé de prioriser l'aménagement de l'hyper-centre avec la démolition des deux bâtiments et l'aménagement de placettes créant des espaces conviviaux végétalisés en plein centre et permettant le stationnement des véhicules pour la desserte des commerces,

Considérant que les travaux pourraient commencer en septembre 2025,

M. le Maire dit que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a inscrit ce projet dans le Contrat Région du territoire de la COR en 2023 et qu'elle a prévu un soutien de 50 000€.

La Région participerait à financer les aménagements urbains dont la démolition. Par contre les travaux de voirie ne sont pas pris en compte.

M. le Maire suggère de déposer la demande de subvention auprès de la Région en retenant les dépenses liées aux travaux de démolition, d'aménagement des espaces publics (placette de la boulangerie, celle de la fresque, celle du monument aux morts appelé Square du Tilleul), de la signalétique, des espaces verts, aux études de maîtrise d'œuvre, diagnostics et AMO).

Voici le plan de financement proposé :

Coût opération	Montant estimatif H.T.	Financement prévisionnel	Montant estimatif
Maîtrise d'œuvre études opérationnelles BETREC	16 900.00 €	Région AURA	50 000.00 €
AMO Agence technique du département 69	23 920.00 €	Département partenariat territorial 2025	150 000.00 €
Diagnostic amiante plomb SODIATEC	3 522.00 €	Commune	334 466.28 €
Travaux de démolition estimation BETREC	130 800.00 €		
Modification de branchement électrique suite à démolition ENEDIS	7 405.18 €		
intervention assainissement et poteau incendie pour aménagement urbain en square SUEZ	7 305.68 €		
Aménagement urbain et signalétique des placettes Estimation AVP TOPOSCOPE	170 836.42 €		
Espaces verts centre-bourg esti	173 777.00 €		
	534 466.28 €		534 466.28 €

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- **APPROUVE**, à l'unanimité, la poursuite du projet de redynamisation du centre bourg.
- 2- **DECIDE** à l'unanimité, de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'opération de redynamisation du centre bourg pour un montant de 534 466,28€ HT de dépenses et de solliciter une subvention de 50 000€, au taux de 10% selon le plan de financement ci-dessus.
- 3- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir et de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. PROJET DE L'AMELIORATION DU CONFORT D'ETE DANS L'ECOLE MATERNELLE

L'avant-projet de l'architecte Mme CINQUIN est présenté. Le confort d'été pourrait être amélioré par :

- Le changement de la baie vitrée avec des châssis ouvrants en haut de la baie à la place du bardage,
- L'installation d'une pergola métallique,
- La végétalisation de la pergola,
- L'ouverture de deux fenêtres dans les classes en « free cooling ».

Le projet prévoit également l'agrandissement du préau extérieur. HELAIR a démontré un gain de 4° degrés et plus avec l'ensemble des propositions.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant estimatif H.T.	Recettes	Montant estimatif
Maçonnerie pour support plantes	4 650.00	ETAT FONDS VERT 40%	43 758.64 €
Menuiseries extérieures	38 050.00	DEPARTEMENT PARTENARIAT TERRITORIAL 2024	39 000.00 €
Isolation faux-plafonds	3 570.00		
Pergola	43 800.00	Auto-financement 24.3%	26 637.96 €
Etudes, honoraires	19 326.60		
	109 396.60		109 396.60 €

A ce jour une subvention de 39000€ du Département a été obtenue. La préfecture n'a pas statué sur la demande de fonds vert 2024, mais il est possible de redéposer une demande. Seules les dépenses relatives à l'amélioration thermique seront prises en compte.

M. le Maire propose de redéposer une demande Fonds vert 2025. Il demande que la pergola et le préau soient intégrés dans le marché en tranche optionnelle et ne seront attribués qu'en cas de réponse positive du fonds vert. Autrement les travaux concerneront essentiellement le changement de la baie vitrée et des châssis ouvrants.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. APPROUVE à l'unanimité le plan de financement ci-dessus du projet sous réserve d'obtention du Fonds vert pour réaliser la tranche optionnelle (pergola).
2. SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat, Préfecture du Rhône, dans le cadre du Fonds vert à un taux de 40% pour un montant de 43758,64€.
3. CHARGE M. le Maire de lancer, d'attribuer et d'exécuter le marché de travaux relatif à ce dossier.
4. CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.
5. DIT que les dépenses d'investissement seront inscrites au budget communal.

7. DEMANDES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE COMMUNALE A LA RENOVATION DE L'HABITAT PRIVE

Vu la délibération municipale n°2023-04-03 du 7 avril 2023 approuvant la campagne d'aides financières pour la rénovation de l'habitat privé,

Vu la délibération du Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien du 1^{er} mars 2025, attribuant une aide à la rénovation de l'habitat à des habitants de Cublize répondant aux critères d'éligibilité,

Considérant les critères d'éligibilité et les dossiers de demande de subvention instruits par la COR,

Monsieur le Maire propose d'attribuer une aide aux travaux de rénovation de l'habitat privé selon le tableau suivant :

Bénéficiaire	Adresse du chantier à CUBLIZE	Montant des travaux TTC	Travaux	Subvention COR	Subvention communale
Analys LABROSSE Etienne PIERREFEU	179 chemin chez Georges	46 645,29 €	- Isolation rampants chanvre coton lin et pare vapeur - ITI lin coton chanvre, pare vapeur - Menuiseries PVC - VMC simple flux - PAC Air/Eau - ECS CETI sur air extrait	3 952,15 €	1 976,08 €
André et Marie-Paule RECORBET	9 rue du midi	17 718,91 €	- Enduit à la chaux (façades)	1 400,00 €	2 800,00 €

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- APPROUVE, à l'unanimité, l'attribution des subventions dans le cadre du programme de rénovation de l'habitat privé, comme précisée dans le tableau ci-dessus, sous réserve de la réalisation des travaux.
- 2- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- 3- PRECISE que les crédits nécessaires à la présente délibération sont inscrits au budget communal à l'article 20422.

8. ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 6 JANVIER 2017 CONCERNANT LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU REINS

Monsieur le Maire lit la délibération du 6 janvier 2017 concernant le schéma d'aménagement de la vallée du Reins. Celle-ci indique les équipements structurants des communes de l'ancien canton d'Amplepuis — pour Cublize : salle des fêtes, salle des sports, boulodrome couvert et camping municipal.

Le conseil municipal avait alors délibéré pour que les conditions d'utilisation des équipements par les associations et les particuliers de la Commune soient élargies à l'ensemble des associations et particuliers des Communes signataires du schéma d'aménagement de la vallée du Reins.

Considérant que ce schéma, à l'initiative de M. FOURNEL, ancien conseiller départemental, n'a jamais été signé,

Considérant dès lors que les conditions ne sont plus réunies pour appliquer cette délibération,

Considérant que le pouvoir de fixer les tarifs des services publics revient au conseil municipal (délibération n°2025-01-07 du 17 janvier 2025),

Monsieur le Maire demande l'abrogation de ladite délibération.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, l'abrogation de la délibération du 6 janvier 2017 concernant le schéma d'aménagement de la vallée du Reins à partir du 1^{er} avril 2025.

9. INFORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALITE

Mme BERTRAND :

- Installation d'un terminal de paiement carte bancaire ainsi que les chèques vacances ANCV Connect
- Solde de la subvention de la Région reçue avec le classement 1 étoile.
- Programme piégeage des frelons asiatiques
- Analyse de nos consommations d'électricité avec l'économe de flux de la COR en cours.
- Guichet unique solidarité avec Département 69.

Mme BATAILLY :

- Le marché saisonnier recommencera vendredi 4 avril avec de nouveaux forains.
- La fête de la musique sera organisée par deux associations : Accousticofficiel et Manif Mômes.
- Pour le signalement du mal logement une nouvelle plateforme d'histologie.
- Participation à l'assemblée générale de Patrimoines Haut Beaujolais. Réouverture du musée de la Manufacture à Thizy-les-Bourgs au moment des journées du patrimoine en septembre 2025.

Mme BORODINE :

- Inventaire des biens de l'église achevé.
- Cublize et son histoire proposera l'histoire du château de Magny aux JEP 2025.
- A venir une rencontre avec la COR et le syndicat mixte du Beaujolais dans le cadre de la commission foncier commercial.

Mme BOCHARD :

- Rencontre des CME de la COR le 23 avril
- Remplacement en cantine.

M. PETIT

- Participation à la commission déchets de la COR : toujours un taux de refus très élevé.

M. CATHERIN :

- Quelques 70 personnes ont participé à la conférence Abeilles du 31 janvier.
- Observations des oiseaux avec la classe CM1-CM2 de l'école Les Prés Verts.
- Participation à une réunion sur le piégeage des frelons dès maintenant. Se porte référent pour Cublize. Accord pour acheter 10 pièges à 15€ et lancer la campagne de piégeage rapidement.

M. le Maire conclut la séance en indiquant que la borne de recharge des véhicules électriques sera en fonctionnement début avril place de l'Europe.

Il informe que le bar du village sera mis aux enchères le 28 mars. Lors de la prochaine séance du conseil municipal il pourra être évoqué le droit de préemption commercial.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Prochains conseils municipaux : à 20h30

4 avril / 9 mai / **jeudi 5 juin à 20h00** / 5 juillet

Commission finances 2^{ème} réunion : 20 mars à 20h00

Fin de la réunion à 23h10.

Le Maire



Le Secrétaire de séance

